La Communauté urbaine de Dunkerque est la première communauté urbaine volontaire de France. Elle a été créée par décret le 21 Octobre 1968. C'est à partir du 1er Janvier 1969, que ce nouvel établissement public se met au travail. Depuis cette date la Communauté urbaine de Dunkerque agit pour le développement de l'agglomération et le bien-être de ses habitants. L'agglomération est en 2015 composée de 21 communes et communes associées, qui couvrent une partie de la Flandre maritime et toute la façade littorale du département du Nord.

Les élus de la Communauté urbaine représentent le territoire au sein de diverses instances (Pôle Métropolitain, SCOT, GECT…). Ils travaillent pour l'avenir de l'agglomération en liaison avec nos voisins de la Côte d'opale, de la Flandre et de la Belgique.

La CUD représente aussi l'agglomération dans les négociations avec l'État, la Région, le Département.

La communauté urbaine de Dunkerque : des moments qui marquent son histoire

1968 : Décret du 21 octobre portant la création de la Communauté urbaine de Dunkerque qui réunit : Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Dunkerque, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Leffrinckoucke, Malo-les-Bains, Mardyck, Petite-Synthe, Rosendaël, Saint-Pol-sur-Mer et Téteghem.

1969 : Albert Denvers est élu président de la Communauté urbaine de Dunkerque.

La CUD entre en fonction et d'autres communes la rejoignent : Armbouts- Cappel, Bray-Dunes, Zuydcoote, Gravelines et Loon-Plage.

1971 : Coudekerque-Village et Saint-Georges-sur-l'Aa intègrent la CUD.

1972 : Craywick intègre la CUD.

1974 : Naissance du bois des Forts et du croissant vert.

1976 : Bourbourg intègre la CUD.

1983 : Grand-Fort-Philippe intègre la CUD. Création du golf de Dunkerque.

1985 : Mise en place du 1er réseau de chaleur urbain.

1988 : Inauguration de l'hôtel communautaire par François Mitterrand, président de la République.

1989 : Mise en place du tri sélectif. Création de Triselec.

1995 : Michel Delebarre est élu président de la Communauté urbaine de Dunkerque.

1998 : Création de DK'Bus.

1999 : Organisation des premières Assises de l'énergie. Extension du golf.

2006 : Lancement de Réflex'Énergie.

2008 : Inauguration du Centre de Valorisation des Déchets.

2011 : Ouverture de l'auberge de jeunesse l'Escale.

2012 : Spycker intègre la CUD. 1er PLU communautaire.

2014 : Ghyvelde intègre la CUD.

Patrice Vergriete est élu président de la Communauté urbaine de Dunkerque. Lancement des États Généraux de l'Emploi Local.

2015 : Mise en place de la gratuité des transports urbains les week-ends et jours fériés.

Votation de la population sur les aménagements du centre d'agglomération. Plan de rattrapage voirie. Lancement du doublement du réseau de chaleur urbain.

2016 : Fusions de Ghyvelde avec les Moëres et de Téteghem avec Coudekerque-Village.

Mise en place de Réflex'Acquisition. Renforcement du dispositif Réflex'Énergie.

Mise en place des Balises, le réseau des bibliothèques de l'agglomération.

Mise en place de la Fondation du Dunkerquois solidaire.

Création du réseau des Villes mémoires.

2017 : 1er festival La Bonne Aventure.

Inauguration du Musée Dunkerque-opération Dynamo 1940 & de l'œuvre d'art monumentale de Séverine Hubard.
Lancement du chantier Dk'plus de mobilité.

2018 : Lancement des travaux de la patinoire et du stade Tribut.
Mise en place de la gratuité totale des transports urbains.

L'organisation des grands services publics (déchets, assainissement, transport, voirie…) qui relèvent de ses compétences juridiques et qu'elle développe soit directement, soit par voie de fonds de concours aux communes.

L'animation du territoire, à travers des politiques de développement partenarial, qui ne procèdent pas directement de ses compétences historiques mais qui sont essentielles au développement de l'agglomération (développement économique, tourisme, sport, culture, éducation au développement durable…).

La garantie d'une cohésion territoriale. La CUD est ainsi le lieu où s'élabore une vision d'ensemble avec les communes et partenaires. Le projet communautaire exprime cette vision. Des stratégies sectorielles la précisent, comme le Plan climat, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Habitat et de Déplacement plan de déplacements urbains ou la charte déchets.

Contact

Communauté urbaine de Dunkerque
Pertuis de la Marine
BP 85530
59386 Dunkerque Cedex 1

Tél: 03 28 62 70 00